

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----  
Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 05.02.2025  
Convocation faite  
Le 22.01.2025

**Délibération  
N°2025-01-011**

**Mise à jour  
de la procédure alcoolémie  
au travail (annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 janvier 2025**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi vingt-huit janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n°2025-01-001), Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET (à partir du point n°2025-01-001), MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE (à partir du point n°2025-01-004), MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Fabien BONFILS (à partir du point n°2025-01-008), Jean-Pol DEVRESSE (à partir des questions écrites), M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), M<sup>mes</sup> Magali CAPLET (jusqu'à l'approbation du compte-rendu), Angélique WAUTOT, Isabelle FABRE (jusqu'au point n°2025-01-003), Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M<sup>me</sup> Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS (jusqu'au point n°2025-01-007), Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2025-01-015), M<sup>me</sup> Sandrine BOURGEOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu les articles L. 4121-1 et R. 4228-21 du Code du travail,

Considérant la volonté de recourir à un alcootest, en cas de présomption d'ébriété, lorsque les agents sont occupés à l'utilisation d'une machine dangereuse, à la conduite d'un véhicule, à la manipulation de substances et préparations dangereuses, à l'exécution de certains travaux et tous autres postes de travail dangereux,

Considérant la nécessité de lister ces postes et de les préciser dans le règlement des services,

Vu l'avis favorable du CST du 28 janvier 2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** d'inclure, dans la liste des postes à risques permettant de procéder à un alcootest en cas de soupçons d'ébriété, les postes suivants, détaillés dans l'annexe ci-jointe :

- L'ensemble des postes techniques,
- L'ensemble des postes des SMA du fait de la présence d'enfants,
- Le poste lié aux navettes et archives,
- Le personnel d'entretien,
- Les postes d'ambassadeur de tri du fait de leur forte mobilité.

\* **approuve** d'inclure, dans le règlement des services, la présomption d'ébriété pour tout agent refusant de se soumettre à l'alcootest,

\* **donne délégation** au Président pour modifier le règlement des services en ce sens.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

